



## AGENDA

Assemblées générales : elles se dérouleront en deux temps pour chaque niveau.

Le jeudi 22 juin de 9 h 00 à 16 h 00 = Lycées

Le lundi 3 juillet de 9 h 00 à 16 h 00 = collèges

Les lieux vont seront communiqués ultérieurement ainsi que l'ordre du jour.

*La présence de tout animateur impliqué à l'AS est indispensable.*

Le mercredi 6 septembre se tiendront les commissions départementales par activité (collège et lycée) lors de l'assemblée générale de rentrée pour les collèges et lycées.



## NOUVEAU SUR LE SITE

Info athlé collège

## OUVERTURE OPUSS :

CA Athlé lycée (05/04 à Cesson)

CA Gym (29/03 à Chartres)

## MATERIEL

Le service a fait l'acquisition d'une remorque de 8 canoës doubles. Ils peuvent être utilisés sur le site de stockage (canal au niveau de Tinténiac) ou déplacer. Se renseigner auprès du service.